

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Services Techniques –
Atelier – CB - AM
N° 2019-D-306

CESSION DE VEHICULE

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

Considérant, l'absence de Monsieur Jean-François DAURÉ, Président de GrandAngoulême l'exercice des délégations et subdélégations est assuré par Madame Fabienne GODICHAUD,

- Vu, l'arrêté n°31 du 11 juillet 2019 de Monsieur le président subdélégant à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée pour la période du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvée la cession de véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Véhicule léger Renault TWINGO**

Immatriculé : EM-375-EJ (parc 121)

- Date de mise en circulation : 27/01/2010
- Kilométrage à ce jour : 131 672 km
- N° d'inventaire : BPPAL2001REPRI027 + BPPAL2001REPRI028 + BPPAL2001REPRI029
- Date d'achat : 13/09/2000
- Valeur d'achat : 7 686,71 €
- Valeur nette comptable : 0,00 €
- **Montant de la vente : 400,00 €**

Article 2 – Monsieur Cyril GOBIN, 3 rue des grands chênes, Linars, se porte acquéreur de ce véhicule au prix indiqué ci-dessus.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 17/07/2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **18/07/2019**
Publié ou notifié,
Le **18/07/2019**